

## **Prise d'acte du compte-rendu spécial des marchés d'un montant supérieur à 221.000 € HT passés par Eau de Paris : période du 23 août au 23 octobre 2019**

---

### **Délibération 2019-102**

#### **Exposé**

L'article 10 des statuts de la régie Eau de Paris prévoit que la passation des marchés donne lieu à un compte-rendu spécial au Conseil d'administration dès sa plus proche réunion, à l'exception de ceux dont le montant est inférieur à une somme fixée à 221 000 € HT par le conseil.

Le compte-rendu n°62 correspond aux marchés publics et accords-cadres supérieurs à 221 000 € HT notifiés par Eau de Paris pour la période du 23 août 2019 au 23 octobre 2019.

**Il est proposé au Conseil d'administration d'en prendre acte.**

**Compte-rendu spécial n°62 des marchés d'un montant supérieur à 221 000 € HT passés par Eau de Paris**  
**Période du 23 août au 23 octobre 2019**

Numéro de marché	Intitulé du marché	Type de prix	Nature	Procédure	Attributaire*	Montant minimum HT	Montant maximum HT	Date de CCA/CAO	Notification	Durée
						Montant forfaitaire				
18S0095 01	Prestations d'analyses des eaux – lot n°1 : Analyses des résidus de pesticides sur des eaux souterraines	Unitaire	Services	Appel d'offres ouvert	<b>EUROFINS HYDROLOGIE EST (54520)</b>	Montant minimum : 400 000,00 € HT Montant maximum : 840 000,00 € HT		25/06/2019	17/10/2019	24 mois reconductible une fois 24 mois
18S009505	Prestations d'analyses des eaux – lot n°5 : Analyse des substances prioritaires et de l'aminotriazole	Unitaire	Services	Appel d'offres ouvert	<b>CARSO-LSEHL (69633)</b>	Montant minimum : 40 000,00 € HT Montant maximum : 240 000,00 € HT		25/06/2019	19/10/2019	24 mois reconductible une fois 24 mois
17S0174	Modification d'une galerie, renouvellement de conduites EP DN 200 MM et ENP DN 300 MM, traversée du Bd de l'Amiral BRUIX (dans le prolongement de l'avenue Foch)	Mixte	Travaux	Marché subséquent	<b>ALBERTAZZI (69210) / NOUVETRA SAS (69882) / SERPOL (69633)</b>	464 776,03 € HT		05/09/2019	16/09/2019	3 mois de préparation + 5 mois de travaux
18S0113	Rénovation des édicules du réservoir de Saint Cloud	Forfaitaire	Travaux	Procédure adaptée	<b>EHTP (77257)</b>	430 348,00 € HT		01/08/2019	27/08/2019	3 mois de préparation + 5 mois de travaux

Le Conseil d'administration,

Vu les articles L 1414-2 et s. du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles R 2221-18 et s. du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Vu les articles 10 et 12 des statuts de la régie Eau de Paris, modifiés,

Vu les modalités générales de passation des contrats et les conditions de mise en œuvre des 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> alinéas de l'article 10 des statuts de la régie Eau de Paris, dans leur dernière modification issue de la délibération 2018-065 du 12 octobre 2018,

Sur l'exposé du Vice-Président, puis débat contradictoire,

Après en avoir délibéré : à l'unanimité  à la majorité

**DECIDE**

**Article unique :**

Le Conseil d'administration prend acte du compte-rendu spécial n° 62 des marchés publics et accords-cadres supérieurs à 221 000 € HT notifiés par Eau de Paris pour la période du 23 août au 23 octobre 2019.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-après mentionnés

Pour Madame la Présidente du Conseil d'administration de la régie Eau de Paris, en son absence,

Le Vice-Président,

François Vauglin

Délibération du Conseil d'administration du : **22 novembre 2019**

Affiché au siège de la régie le : **25 NOV. 2019**

Transmis au représentant de l'Etat le : **25 NOV. 2019**

Acte rendu exécutoire par le Directeur général de la régie le : **25 NOV. 2019**

La présente délibération peut être contestée par la voie du recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'affichage au siège de la régie.